

Séance du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, M. BALTHAZARD David, Mme MATHOU Bénédicte, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme BERTHELIER Jennifer

Absente excusée : Mme THEVENET Aurélie (pouvoir à M. VALORGE René)

Secrétaire de séance : M. BAIZET Patrick

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ ***Salle des sports***

Jean-François DEMURGER fait un point sur les problèmes récurrents de fuite au niveau de la toiture de la salle des sports. Il explique qu'une réunion a eu lieu avec Batimontage et le cabinet d'architecte qui avait assuré la maîtrise d'œuvre des travaux en 2012.

L'origine des fuites et la solution pour les stopper n'ont pas pu être clairement déterminées. Batimontage va installer des bacs sous toiture afin de récupérer l'eau sous les fuites pour éviter les écoulements dans la salle, eau qui s'évaporera, technique utilisée dans d'autres établissements. Le maître d'œuvre propose quant à lui de rajouter une membrane sur la toiture pour un coût estimé à environ 70 000 €, ce qui n'est pas envisageable et acceptable en l'état actuel.

➤ ***Conseil d'école***

Alexandra DUCROT et Béatrice FARABET font le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole.

Elles indiquent que 8 nouvelles familles ont inscrit leurs enfants à l'école à la rentrée, ce qui porte le nombre d'élèves à 103, contre 95 l'année dernière.

6 AESH interviennent à l'école pour accompagner les élèves en situation de handicap.

Une évaluation de l'école est actuellement en cours avec plusieurs axes de réflexion, notamment les apprentissages et le bien être des élèves. Pour cela, un questionnaire va être diffusé aux élèves et aux familles.

Concernant les projets en cours, la semaine du goût va être organisée pendant le mois de novembre avec la fabrication de pain issu de la récolte du blé planté par les élèves et un projet autour du livre sera mené dans le cadre du Festival du livre.

L'aide aux devoirs a été reconduite ainsi que les visites à la bibliothèque comme les années précédentes.

Concernant le personnel municipal périscolaire, elles informent le Conseil Municipal du remplacement de l'agent contractuel en charge du service au restaurant scolaire et de la garderie jusqu'à la fin de son congé maternité.

➤ **Comité Consultatif Eau et Assainissement**

Céline DECHAVANNE relate la dernière réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement qui avait pour objet la préparation du transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2026 et notamment la fixation des tarifs 2026. Elle fait le point sur les principaux travaux prévus après le transfert de la compétence, à savoir la station de traitement d'eau potable de Pouilly sous Charlieu. D'autres questions pratiques ont été également traitées, telles que l'organisation des astreintes et la rédaction du règlement de service.

Concernant la compétence Assainissement Collectif, les membres du comité consultatif ont travaillé sur la préparation du budget 2026 et le montant de la redevance assainissement. La dératification des stations d'épuration et de certains réseaux est en cours, ainsi que le curage de 2 stations par filtres plantés de roseaux.

II. **FRICHE CENTRE-BOURG :**

↳ **Approbation du CRACL 2024 établi par NOVIM**

René VALORGE rappelle que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la friche du Centre-Bourg, le Conseil Municipal a, par délibération du 12 mars 2024, autorisé la signature du traité de concession d'aménagement de la friche du Centre Bourg avec la Société d'Économie Mixte NOVIM, qui est entré en vigueur en date du 12 juillet 2024.

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, à l'article L.1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 41 du traité de concession, l'aménageur, en l'occurrence la SEM NOVIM, doit fournir chaque année, un Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) qui doit être soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2024, établi par la SEM NOVIM pour l'aménagement de la friche du centre-bourg.

↳ **Convention d'avance de trésorerie**

René VALORGE rappelle que lors de la signature du traité de concession d'aménagement avec NOVIM, il était prévu que le concessionnaire pourrait solliciter le versement par la commune d'une avance de trésorerie dans les conditions définies à l'article L. 1523-2 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de formaliser le versement de ces avances nécessaires à la réalisation de l'opération, il présente au Conseil Municipal un projet de convention d'avance précisant les conditions de versement et de remboursement d'une avance de trésorerie effectuée par la Commune à NOVIM dans le cadre de la concession d'aménagement précitée.

Cette convention d'une durée de 8 ans prévoit le versement d'une avance totale de 1350 000 € répartie en 3 échéances entre 2026 et 2032.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'avance de trésorerie tel que présenté et autorise le Maire à signer ladite convention.

↳ **Avenant n°1 au traité de concession**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la friche du centre bourg, la commune a procédé à l'acquisition du tènement foncier auprès d'EPORA en juillet 2025 et a bénéficié pour cette acquisition d'une aide financière de l'Etat d'un montant de 710 000 € au titre du Fonds Vert.

Il indique qu'il convient aujourd'hui de modifier la participation de la collectivité prévue dans le traité de concession en y ajoutant sous forme d'apport en nature le foncier constituant le tènement de base de l'opération. Cet apport en nature représente un montant total de 1 260 345 € comprenant 134.550 € au titre de l'apport en nature des biens déjà propriété de la commune et 1.125.795 € au titre de l'apport en nature des biens acquis par la commune à EPORA.

Il présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au traité de concession qui a pour objet de formaliser ces ajustements, en actualisant les modalités d'acquisition et de financement de l'opération

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 tel que présenté et autorise sa signature.

↳ **Garantie d'emprunt à NOVIM**

René VALORGE indique que dans le cadre de concession d'aménagement pour le projet de requalification de la friche du centre-bourg, la commune doit accorder sa garantie pour une partie du financement que le concessionnaire réalise sous forme d'un emprunt et précise que selon l'article L.2252-1 du CGCT, la quotité garantie par la commune ne peut dépasser 80 % de l'emprunt accordé à la société NOVIM.

C'est dans ce cadre que NOVIM a sollicité en date du 4 novembre 2025 la caution de la commune pour un emprunt de 450 000€ contracté auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la commune au profit de NOVIM à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 450 000€ souscrit auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône Alpes.

↳ **Avancement du dossier**

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal le plan d'aménagement prévisionnel du tènement et précise que l'aménagement se ferait en 2 phases afin de permettre la commercialisation rapide des 1ers terrains.

Une réunion sera organisée au mois de décembre avec les services de l'Etat afin de leur présenter le dossier du permis d'aménager avant son dépôt prévu fin décembre 2025 ou début 2026.

Le Conseil Municipal discute du positionnement des containers de tri sélectif et du stockage des bacs d'ordures ménagères dans les bâtiments collectifs.

Elle rappelle également le dernier atelier de concertation avec la population qui aura lieu le 5 novembre à la salle Jean Plainard.

III. FINANCES

↳ **Travaux sur bâtiments communaux**

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal que le chauffe-eau de la salle des sports est défaillant et qu'il faut le remplacer. Il présente au Conseil Municipal les devis établis par les entreprises Thermi-Dépannage et Lespinasse Frères et propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Lespinasse Frères qui présente les meilleures conditions.

Après vérification des crédits budgétaires disponibles, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Lespinasse Frères d'un montant de 17 183 € TTC et décide de remplacer le chauffe-eau immédiatement afin d'éviter une panne.

↳ **Création et suppressions de régies**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que plusieurs régies de recettes ont été créées pour l'encaissement des divers produits communaux ainsi qu'une régie d'avance.

Parmi ces régies, un certain nombre sont inactives et pour d'autres, les montants encaissés sont très faibles. Afin de simplifier la gestion de ces régies, le Service de Gestion Comptable de Roanne a demandé de réduire le nombre de régies.

C'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de supprimer la régie d'avance ainsi que l'ensemble des régies de recette existantes, à savoir la régie « photocopies », la régie « périscolaire », la régie « location de salles » et la régie « droits de place » et de créer une régie de recettes unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la suppression de l'ensemble des régies de recette et d'avance actuellement en place et la création d'une régie de recette unique ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : location des salles communales, location du matériel communal, produit des photocopies, repas au restaurant scolaire, présences à la garderie périscolaire.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2026.

IV. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2026

↳ **Demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département**

Jean-François DEMURGER fait un point sur les principaux travaux à réaliser dans les bâtiments communaux et sur la voirie communale.

Concernant la voirie communale, il rappelle qu'aucun programme voirie n'a été réalisé cette année et qu'il conviendra d'en prévoir un en 2026 car les travaux doivent impérativement être réalisés avant fin 2026 pour bénéficier de la subvention qui avait été attribuée par le Département.

Au niveau des bâtiments communaux, il explique que la toiture de la mairie est en mauvais état et présente des fuites récurrentes qui ont provoqué un dégât des eaux cet été. Il est donc nécessaire de programmer la réfection de cette toiture en priorité afin de préserver le bâtiment. Il présente l'estimatif des travaux et propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le Conseil Municipal approuve les travaux de réfection de la toiture de la mairie et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité pour leur réalisation.

V. RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2024

➤ *Approbation du RPQS 2024 du service Assainissement Collectif*

Céline DECHAVANNE explique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Elle présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'exercice 2024 et rappelle que la compétence Assainissement Collectif ayant été transférée à Charlieu-Belmont Communauté depuis le 1er janvier 2025, ce RPQS est le dernier produit par la commune.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le RPQS d'assainissement collectif 2024.

➤ *Présentation du RPQS 2024 Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE présente les principaux indicateurs du RPQS 2024 du Service de l'Eau Potable géré par le Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin.

Ce service regroupe 6 690 abonnés au 31/12/2043 pour un volume d'eau consommé de 567 261 m³ en 2024. On constate une diminution constante de la consommation d'eau depuis plusieurs années.

Elle indique que le rendement du réseau est très bon pour un syndicat rural avec un réseau étendu et que le volume de perte est en baisse.

Elle informe également le Conseil Municipal de la décision du Comité Syndical de maintenir les tarifs de l'eau au même niveau en 2026.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance d'un démarchage en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain appartenant à la commune situé route de La Clayette. Après discussion, ce terrain n'étant pas classé dans une zone d'accélération des énergies renouvelables, il décide de ne pas donner suite à cette proposition afin de permettre l'exploitation de ce terrain par des agriculteurs.

Le Maire,
René VALORGE